



Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Excusés : 2

Pouvoir : 3

Votants : 10

Date de Convocation : 16/12/2025

**DELIBERATION du CCAS n° 2025-12-01**

Objet :

**ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Centre communal d'action sociale dûment convoqué le seize décembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la vice-présidence de Madame Nathalie HESNARD-DOURIS.

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents** : Nathalie HESNARD-DOURIS - Guadalupe GOICHOT - André GENILLON - Brigitte MARCELO -- Karine MICHAUD - Maryline MOIROUD - Hélène TERRIER

**Excusés ou absents** : Arnaud MALATRAY donne pouvoir à Brigitte MARCELO  
Cécile TRUCHET donne pouvoir à Hélène TERRIER  
Charlène MILLION donne pouvoir à Nathalie HESNARD-DOURIS  
Roger MILLY  
Christine SADIN

**Secrétaire** : André GENILLON

**ACTIVITE PHYSIQUE ADAPTEE**

Madame la Vice-Présidente informe les membres du CCAS des capacités des animateurs de l'association Siel Bleu qui disposent soit d'une licence et/ou d'un master en gymnastique adaptée.

Passer par une association du Village ne permettrait pas à ce jour de maintenir une prestation équivalente si les animateurs ne disposent pas des diplômes adéquats.

Les membres du CCAS souhaitent poursuivre en 2026 avec l'association Siel Bleu avec quelques exigences que sont :

- La qualification des animateurs
- Un retour administratif plus rigoureux

Les devis proposés, en plus de l'adhésion annuelle à l'association de 15€ par an, s'élèvent à :

- Pour 1 groupe par semaine à 3099€
- Pour 2 groupes par semaine à 5775€

Il est demandé une participation annuelle aux adhérents de 100€ pour l'année.





D E P A R T E M E N T D E L' I S E R E

# SATOLAS-ET-BONCE

*Le village où il fait bon vivre !*

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le 07/01/2026

ID : 038-263804726-20251223-DEL2025\_12\_01-DE



Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil d'administration :

- **DECIDE** de poursuivre avec l'association Siel Bleu
- **APPROUVE** le devis
  - Pour 1 groupe par semaine à 3099€
  - Pour 2 groupes par semaine à 5775€
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à exécuter toutes démarches et signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Fait en Mairie le 23 décembre 2025

La Présidente,

Christine SADIN



Le secrétaire de séance,

André GENILLON

*[Signature]*





Conseillers en exercice : 12

Présents : 7

Excusés : 2

Pouvoir : 3

Votants : 10

Date de Convocation : 16/12/2025

**DELIBERATION du CCAS n° 2025-12-02**

Objet :

**ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-deux décembre, le Centre communal d'action sociale dûment convoqué le seize décembre, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la vice-présidence de Madame Nathalie HESNARD-DOURIS.

**Nombre de Conseillers en exercice : 12**

**Présents** : Nathalie HESNARD-DOURIS - Guadalupe GOICHOT - André GENILLON - Brigitte MARCELO -- Karine MICHAUD - Maryline MOIROUD - Hélène TERRIER

**Excusés ou absents** : Arnaud MALATRAY donne pouvoir à Brigitte MARCELO  
 Cécile TRUCHET donne pouvoir à Hélène TERRIER  
 Charlène MILLION donne pouvoir à Nathalie HESNARD-DOURIS  
 Roger MILLY  
 Christine SADIN

**Secrétaire : André GENILLON****ATTRIBUTION D'UNE AIDE EXCEPTIONNELLE**

Madame la Vice-Présidente présente aux membres du CCAS la demande d'une administrée à mobilité réduite, par suite de problèmes de santé, pour un projet de maintien à domicile. En l'occurrence, il s'agirait de pouvoir lui verser une aide financière exceptionnelle afin d'améliorer l'aménagement de sa salle de bain.

Un dossier complet a été fourni dont un devis de rénovation pour adaptation PMR de la salle de bain.

Les membres du CCAS après avoir échanger sur cette demande s'accordent pour le versement d'une aide exceptionnelle.





D E P A R T E M E N T D E L' I S E R E

# SATOLAS-ET-BONCE

Le village où il fait bon vivre !

Envoyé en préfecture le 07/01/2026

Reçu en préfecture le 07/01/2026

Publié le 07/01/2026

ID : 038-263804726-20251223-DEL2025\_12\_02-DE

**S<sup>2</sup>LO**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil d'administration :

- **DECIDE** d'accéder favorablement à la demande de participation aux travaux
- **ACCORDE** une participation financière d'un montant de 500 € (cinq cents) pour l'adaptation PMR de la salle de bain
- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à exécuter toutes démarches et signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

**Par 10 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention.**

Fait en Mairie le 23 décembre 2025

La Présidente,

Christine SADIN



Le secrétaire de séance,

André GENILLON

